

# Protocole de prise en charge d'une personne présentant les symptômes de la Covid-19



La meilleure prévention de la COVID-19 est le respect des gestes barrières : port du masque, lavage régulier des mains, et distanciation physique quand c'est possible.

Sorbonne Université et l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ont passé un accord pour faire bénéficier l'ensemble des personnels et étudiantes et étudiants de Sorbonne Université de l'accompagnement du dispositif de l'APHP « Covisan-Pro » (voir ci-dessous).

## SI VOUS PRÉSENTEZ DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19

(toux sèche, fièvre, fatigue, perte du goût ou de l'odorat, maux de tête) :

### Si les symptômes se déclarent à domicile :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ne venez pas à l'université</b></li> <li>• <b>Contactez par téléphone votre médecin traitant</b> qui fixera le protocole à suivre : dépistage, arrêt de travail, quatorzaine</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contactez ou faites contacter Covisan-Pro</b> au <b>01 86 69 22 15</b> ou par mail <b>covisan.pro@aphp.fr</b></li> <li>• <b>Prévenez votre responsable de structure ou votre responsable pédagogique</b> par téléphone ou par mail qui veillera à la mise en œuvre des mesures de désinfection et à informer la cellule en charge du suivi des cas-contact</li> </ul> |
|---|---|

### Si les symptômes se déclarent à l'université :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandez l'assistance d'un collègue, de votre responsable ou de votre enseignant</b>, qui sont protégés par le port du masque et isolez-vous dans une pièce aérée</li> <li>• <b>Vous êtes personnel :</b><br/>Contactez la Direction de la Médecine Préventive au <b>01 44 27 84 38</b> ou à <b>smp@sorbonne-universite.fr</b></li> <li>• <b>Vous êtes étudiant :</b><br/>Contactez le Service Universitaire de Médecine de Prévention au <b>01 40 51 10 00</b> ou à <b>sumpps@sorbonne-universite.fr</b></li> <li>• <b>Si vous avez du mal à respirer :</b><br/>Faites appeler le SAMU (le <b>15</b>) et le PC de sécurité du campus qui les guidera à leur arrivée</li> </ul> | <p><b>Sinon :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retournez immédiatement à votre domicile en portant votre masque et en évitant les transports en commun</li> <li>• Contactez par téléphone votre médecin traitant qui mettra en place le protocole : dépistage, arrêt de travail quatorzaine</li> <li>• À votre domicile, isolez-vous autant que possible de vos proches</li> <li>• <b>Contactez ou faites contacter Covisan-Pro</b> au <b>01 86 69 22 15</b> ou par mail <b>covisan.pro@aphp.fr</b></li> <li>• <b>Prévenez votre responsable de structure ou votre responsable pédagogique</b> qui veillera à la mise en œuvre des mesures de désinfection et de suivi et à informer la cellule de suivi.</li> </ul> |
|---|--|

## Dès que la ou le responsable est contacté, elle ou il veille :

- à la mise en œuvre des mesures de désinfection du poste de travail, des lieux

- à faciliter l'identification des personnes qui auraient été en contact avec la personne susceptible d'être Covid+

## UN CAS CONTACT EST UNE PERSONNE AYANT ÉTÉ EN CONTACT DE MOINS D'UN MÈTRE PENDANT PLUS DE 15 MINUTES SANS MASQUE AVEC UNE PERSONNE DÉPISTÉE DE LA COVID – 19.

- Ces personnes doivent mettre en place le même protocole (port du masque, lavage des mains, prise de contact téléphonique avec leur médecin traitant et isolement à domicile en attendant les résultats s'ils font l'objet d'un dépistage).

- Sinon, seule la surveillance usuelle (attention aux symptômes, prise de température matin et soir) est à mettre en place.

## Une cellule de suivi des cas covid+ est mise en place au sein de Sorbonne Université.

### Elle se réunit autant que de besoin :

- pour répondre aux sollicitations des responsables de structure
- pour le suivi de chaque situation signalée
- pour relayer la recherche de contacts et l'organisation de dépistage en cas de cluster à la demande de Covisan
- pour proposer les mesures à mettre en place au cas par cas : fermeture de locaux pour désinfection, confinement de groupes contact, etc.
- pour assurer l'information régulière des instances, des personnels et des étudiants

### Elle est composée :

- du fonctionnaire sécurité défense
- de la directrice de la médecine de prévention des personnels
- du directeur du service université de médecine de prévention des étudiants
- de la directrice de la prévention des risques professionnels
- de la directrice de la protection sociale
- d'une ou d'un représentant de chaque faculté



## Covidom & Covisan, 2 offres de service complémentaires

La situation sanitaire actuelle nous pousse à réinventer l'accompagnement des patients présentant des symptômes de la COVID-19. Ce dispositif commun facilite le suivi de tout patient confirmé ou suspecté COVID+ ne nécessitant pas d'hospitalisation et permet de casser les chaînes de transmission. Cela se traduit par un dispositif gratuit, personnalisé et sécurisé permettant un suivi médical à domicile et/ou un accompagnement à l'isolement.

### [Covidom.fr](https://www.covidom.fr)

1 outil commun

3 suivis possibles pour votre patient

#### SUIVI COMPLET MÉDICAL & SOCIAL



##### TÉLÉ-SUIVI MÉDICAL, SANITAIRE ET SOCIAL

(inclusion sur décision médicale)



Des questionnaires quotidiens, administrés à distance, remplis par le patient pour suivre l'évolution de ses symptômes et de ses conditions d'isolement.



Une mise en relation rapide du patient avec un médecin de la plateforme ou avec son médecin traitant dès qu'une alerte est générée. Une permanence de soutien psychologique à disposition



Les données de suivi de votre patient à votre disposition.

#### DÉPISTAGE & SOUTIEN À L'ISOLEMENT



Un dépistage sur place ou à domicile (VAD) par prélèvement PCR du patient et des membres de son foyer ayant donné leur consentement;

##### SOUTIEN À L'ISOLEMENT



la mise à disposition d'un kit COVISAN incluant des informations pédagogiques et du matériel sanitaire (masques, gel hydroalcoolique);



la sensibilisation du patient et de ses proches à la bonne application des gestes et mesures barrières



la mise en place de solutions d'accompagnement adaptées (livraison courses ou repas, mise en relation avec une assistante sociale, garde d'enfant, soutien psychologique...).



la mise en place d'une solution temporaire d'hébergement permettant l'isolement du patient en situation précaire hors du domicile.

*Dispositif proposé en association avec l'Agence Régionale de Santé.*

#### ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS AP-HP



la possibilité pour tout agent de l'AP-HP d'avoir un accompagnement spécifique en contactant directement COVISAN PRO par mail ou téléphone

01 86 69 22 15  
[covisan.pro@aphp.fr](mailto:covisan.pro@aphp.fr)

**+100 000** patients franciliens ont bénéficié de ce dispositif depuis mars 2020

Pour proposer l'accompagnement à vos patients, rendez-vous sur [Covidom.fr](https://www.covidom.fr)

Si vous n'avez pas de compte COVIDOM, envoyez votre demande d'inscription à :

[inscription-covidom@aphp.fr](mailto:inscription-covidom@aphp.fr)

Besoin d'information ?

Covisan : [contact.covisan@aphp.fr](mailto:contact.covisan@aphp.fr) / 01.79.35.63.42 (ouvert de 10h à 18h, 7j/7)

Covidom : Visitez <https://www.covidom-idf.fr/>